

Compte-Rendu de la séance du 18 mars 2015

Présents : 14 excusés - avec pouvoir donné : 1

Remerciement des familles affectées par un deuil.

- Validation des subventions 2015
Cinéma itinérant demande de 626 €
Club de la Thoranche : 90 € pour aide à l'organisation d'un évènement exceptionnel.
Il est donné lecture de la demande de la cantine de l'école publique qui supporte des charges exceptionnelles. La décision sera prise au vu du bilan de l'activité annuelle.
L'association des familles a choisi de verser à différentes associations le reliquat de ses fonds pour pouvoir finaliser la dissolution de l'association.

Ordre du Jour :

1. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs des budgets de 2014 :

- La commune dégage des excédents sur les deux sections.

Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	768 090.96	905 172.65
Résultat excédent	+ 137 081.69	
investissement	284 048.64	293 483.01
Résultat excédent	+9 434.37	

- Le budget du commerce dégage deux excédents.

Commerce	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 974.55	14 579.28
Résultat excédent	+ 10 604.73	
Investissement	3 537.62	5 063.00
Résultat excédent	+ 1 525.38	

Ce budget est sain mais on déplore une restriction des horaires d'ouverture, les élus prendront contact avec le boucher pour envisager des solutions pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

- L'assainissement dégage un excédent dans chacune des sections.

Assainissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	82 793.77	92 972.92
Résultat excédent	+ 10 179.15	
Investissement	431 984.28	51 9675.52
Résultat excédent	+ 87 691.24	

Les subventions tombées en 2014 ont comblé le déficit. Si l'assainissement connaît une pause, l'excédent de 2014 couvrira environ quatre années d'annuités en capital (20 000 € en moyenne voir tableau).

Sur ce budget, on peut indexer une progression évaluée de 1.5 % à 2 %. L'apport de 2015 du budget général s'élève à 36 000 €.

- Le budget service distributeur ne dégage aucun excédent si on considère que l'assurance rentre dans le résultat pour le montant de 9 104.50 € et que les travaux de réparations retenus par l'assurance s'élève à 12 000 € environ.

distributeur	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 332.38	12 104.50
Résultat excédent (réel 667.62)	+ 9 772.12	
Investissement	4 925.06	4 145.47
Déficit	-	779.59

Le budget du distributeur, avec l'arrêt des loyers, nécessite un apport de 6000 € du budget général. Cette situation sera récurrente.

Suite à ce désengagement préjudiciable de la caisse d'épargne, les élus envisagent de trouver un autre partenaire pour l'implantation d'un nouveau distributeur. Ensuite, seulement, des décisions seront prises pour le devenir de ce bâtiment.

Les comptes sont soumis au débat, le maire se retire pour garantir la liberté du vote demandé par le premier adjoint. Après délibéré, les comptes et les résultats sont approuvés à l'unanimité.

- Examen de la fiscalité et présentation de différentes hypothèses d'augmentations de recettes. Cette année l'état annonce une baisse de 3.82 % de ses dotations. Pour 2015, ce manque à gagner s'élève à environ 13 500 € alors que les transferts pour couvrir les besoins des budgets annexes vont se situer autour de 36 000 €. Ces deux facteurs ont une incidence directe négative de 50 000 € environ sur le résultat de 2015. L'excédent moyen de 2013 et 2014 est de 145 000 €. En 2015, le remboursement en capital s'élève à 114 502.96. Si la commune doit avoir recours à l'emprunt, elle ne peut pas amoindrir son excédent annuel qui doit financer des nouvelles charges. Après avoir examiné les hypothèses, les élus décident de travailler sur des simulations pour voir comment impacter équitablement les augmentations. Il faut retravailler le budget pour rester dans les réaliser plus modestes et pour ne pas déstructurer l'endettement quitte à faire les opérations sur plus de temps. Le cimetière, dont on vient de connaître le cout est concerné par cette mesure. Un avenant au contrat triennal qui vient d'être signé est déjà nécessaire. La délibération est prise dans ce sens.

Une autre solution consiste à trouver des fonds propres avec la vente de la barre des logements de la rue des balcons comme il en a déjà été envisagé.

- Si l'assainissement connaît une pause, l'excédent de 2014 couvrira environ quatre années d'annuités en capital (20 000 € en moyenne voir tableau). Sur ce budget, on peut indexer une progression évaluée de 1.5 % à 2 %. L'apport de 2015 du budget général s'élève à 36 000 € pour faire face aux travaux de curages des trois bassins.
- Adhésion au contrat d'ingénierie publique mis en place par le conseil général dans les Maisons du Rhône pour les communes de moins de 2 000 habitants. Pour les MAPA de moins de 90 000 € la maîtrise d'œuvre, la réalisation des marchés et la mise en œuvre des projets sont gratuits par contre, les conduites d'opérations sont payantes.

- Présentation des trois alternatives pour le carrefour de la Route de Feurs. Les élus voudraient retenir la solution avec un plateau et un terre-plein central utilisable en giration pour les gros gabarits. Un trottoir sera prévu et un passage clouté pour desservir le quartier de la Bourrie jusqu'à l'école.
L'accès à la zone artisanale sera sécurisé et plus fonctionnel.
- La commune va peaufiner les critères d'évaluation du personnel, la notation étant supprimée à partir de 2015. L'action sociale obligatoire rentrera dans le cadre des minima mis en place avec le contrat Acs069 du CDG.
- Organisation des manifestations de 2015.
La commémoration du 19 mars aura lieu, en partenariat avec les Halles, ce 22 mars à 11 h 30 après la célébration religieuse. Un vin d'honneur sera servi à la salle de la Thoranche.
La manifestation du printemps du tourisme a lieu le 29 mars à partir de 10 h. Les élus se répartiront entre la tenue du bureau de vote et la réception.
- Compte-rendu de la délégation du maire.
La commune de Souzy notifie le retrait d'une délibération sur son PLU.
Un particulier alerte sur le mauvais état de son chemin, les élus reconnaissent que ce n'est pas un cas isolé. La commission voirie doit se réunir pour étudier les priorités en fonction du budget.
Le gérant de Salva terra alerte, avant l'ouverture de sa saison touristique, sur le désagrément que présente la vue sur la STEP roseaux. Les élus soulignent, quant à eux, les obligations de sécurité qui s'imposent pour ne pas impliquer les responsabilités respectives du maire et du président de la Communauté de Commune Chamousset en Lyonnais. Des audits sont programmés dans ce sens.
Les élus prennent connaissance d'un courrier de demande de commerce ambulants. Les conditions ne sont pas réunies pour donner une suite favorable. On rappelle que l'activité du commerce, sauf produits fermiers, doit se situer dans le centre bourg.
La Maison d'en haut alerte sur la difficulté qu'elle subirait si le médecin ne trouve pas de remplaçant ; l'EHPAD est dans la même situation.
Monsieur Julien COTTANCIN succède à Monsieur Ludovic CASAVECCHIA à la tête du Centre de secours.
- Bilan des commissions.
Sous l'égide du SIMOLY, une association de propriétaires de terrains boisés de plus d'un hectare s'est constituée pour une meilleure gestion des forêts. Cette structure répond bien aux besoins des très nombreux propriétaires forestiers du secteur. Le SIMOLY et les communes propriétaires forestiers ne peuvent être adhérentes alors qu'elles possèdent un patrimoine important.

Le fleurissement se fera le 13 mai à partir de 18 heures. Tous les bénévoles sont les bienvenus auprès des élus qui ont "la main verte".

La commission qui s'implique dans la réalisation d'un "city parc" est allée visiter des réalisations. Ce projet pose le problème de son financement puisque les aides classiques ne sont pas reconnues sur les équipements à vocation de loisirs.

Sur les conseils d'un professionnel, un rebouchage des fentes et un ragréage des cours de tennis seraient suffisants pour une bonne utilisation.

Pour le financement des travaux du cimetière, la commission se réunit le mercredi 25 mars à 18 h à la salle du conseil.

La commission sport de la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais subit une baisse de budget et une baisse de fréquentation avec la nouvelle organisation de la semaine scolaire. Pour l'organisation du cyclo-canton, il manque des bénévoles pour encadrer l'évènement. Un appel est lancé dans chaque commune.

La commission voirie voit l'achèvement des travaux place du cinéma, les résines et marquages au sol sont programmés. L'usage de cette place sera interdit aux poids lourds. Les livraisons par la rue de la chapelle ne se justifient pas et sont possible depuis la rue de Rampôt.

Pour le curage des fossés, une consultation est lancée pour obtenir des prix plus attractifs.

Pour la voirie transférée à la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais, les communes ont proposé les actions prioritaires. Sur la commune du reprofilage serait nécessaire.

Pour l'équipement exceptionnel demandé par la bibliothèque, les élus sont d'accord pour l'inscription des crédits au budget.

La fête de la musique sera relancée si les bénévoles trouvent des partenaires intéressés pour animer l'arrivée de l'été.

Les chapiteaux neufs seront mis à disposition pour le rallye au soin de l'association de la chasse.

Fin de séance à minuit trente.

Gérard DENIS secrétaire de séance

Nicolas MURE maire